

Portrait

Le bourg de Saint-Antoine-du-Rocher s'appelait autrefois Sanctus Petrus de Bella Valle ou Saint Pierre de Belvau.

Selon la légende, un ermite nommé Antoine vint se réfugier près d'une source, dans une grotte, où il mourut vers 550. Jusqu'à la Révolution, croyant que cette eau avait des vertus guérisseuses, de nombreux pèlerins vinrent s'y abreuver.



Par la suite, une chapelle fut édifée devant la grotte, et la légende s'empara de l'ermite jusqu'à donner, à la paroisse, son nom actuel.

En 1794, le premier Maire de la commune fut César Barré. Le bourg s'est développé le long du Saulay, ruisseau qui se jette dans la Choisille, près d'Aventigny.



Non loin de là, à la limite de Mettray, le dolmen, dit de "la Grotte aux Fées" qui, avec plus de 11 mètres de long, est le plus important des monuments mégalithiques de Touraine. Vous pouvez le voir, comme la chapelle, l'église, le lavoir, le Manoir du Pin, les châteaux de la Mulonnière, d'Ardrée, du Plessis, en parcourant notre chemin Patrimoine. Vous pourrez aussi rencontrer les Rocantonniens qui seront environ 1600 fin 2007.

INFORMATIONS PRATIQUES

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles



MAIRIE

6 rue des Ecoles - 37360 ST-ANTOINE-DU-ROCHER - ☎ 02.47.56.65.04

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES

Le Chêne Baudet - 37360 ST-ANTOINE DU ROCHER
☎ 02.47.29.81.00
www.gatine-choisilles.org

OFFICE DE TOURISME DE LANGEAIS ET CASTELVALÉRIE
BP 47 - Centre-ville - 37130 LANGEAIS
☎ 02.47.96.58.22
www.tourisme-langeais.com

Services, accueil

- Boulangerie
- Epicerie
- Bar
- Poste
- Gare



DÉPART :
Plan d'eau de la Grenouillère

CHARTRE DU RANDONNEUR

*Aime et respecte la nature.
Ecoute-la, ne la souille pas, ne la détruis pas.
Reste sur le sentier et sois discret.
Ne piétine ni cultures, ni sous-bois.
Ne fume pas en forêt, n'y allume aucun feu.
N'effraie pas les animaux.
Ne néglige pas les contacts humains.
Respecte et connais ce monde rural qui t'accueille.*

Image développement gâtine-choisilles ☎ 02.47.59.99.86 - 2008



St Antoine du Rocher

Sentiers Pédestres

Gâtine et Choisilles



- Circuit n°1 - 5 km
- Circuit n°2 - 8 km
- Circuit n°3 - 17 km

Ces sentiers PR® ont été créés par la municipalité de St-Antoine-du-Rocher, avec le concours de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles, du Conseil Général d'Indre-et-Loire et du Comité Départemental de Randonnée Pédestre.



Touraine

Loire Valley

ICI, VIVRE EST UN ART

— Circuit n°1 - 5 km
— Circuit n°2 - 8 km
— Circuit n°3 - 17 km
— Sentier communautaire
— Liaisons

— — —
RANDO-métrie®
 RANDO-métrie® est une marque déposée par Imago Développement Géoservices
 300 m (1 tiret = 100 mètres)

BALISAGE CIRCUITS COMMUNAUX

Continuité —
 Changement de direction ↗
 Mauvaise direction ✗

BALISAGE SENTIER COMMUNAUTAIRE

Continuité —
 Changement de direction ↗
 Mauvaise direction ✗

🚶 Départ
🏰 Château
⛪ Eglise
🌳 Pique-nique
🏠 Loge de vigne
🏌️ Golf
⚠️ Traversée de route



A découvrir...

- **Circuit n°1 - 5 km**
- **Circuit n°2 - 8 km**
- **Circuit n°3 - 17 km**

A partir du plan d'eau, vous longez la vallée du Saulay, remontez sur le plateau en orée du Bois Bigot, et revenez par le Carroi et la Chabottière.

Du plan d'eau vers l'allée de la Grenouillère, vous effectuez le tour du domaine d'Ardree avec son golf et son château. En longeant le Bois Guironde, vous revenez dans le bourg par le plateau des Bonshommes.

A partir du plan d'eau, passez au stade via la Vésièrre, longez les bois de la Chartrie. Pour contourner l'A28, passez par la D28, contournez les bois du Four Rouge, traversez le bourg de Rouzières de Touraine puis la Puiserie à Cereelles. Repassez au-dessus de l'A28 par la D2 pour rejoindre le bourg par les Bonshommes.

Circuits PR® agréés par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (C.D.R.P. 37) sous les n° 2007/149-1 ; 2007/149-2 et 2007/149-3
 Accueil Comité - Office de Tourisme de Tours 37042 TOURS Cedex ☎ 02 47 70 37 35
 Permanences :
 • du 1er Octobre au 31 Mars de 9h à 12h et de 14h à 17h, lundi, mercredi et samedi
 • du 1er Avril au 30 Septembre de 9h à 12h et de 15h à 18h, lundi, mercredi et samedi et de 15h à 18h, mardi, jeudi et vendredi

vers Céréelles

vers Céréelles

vers Semblançay